



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le jeudi 26 novembre 2015

Appel à la vigilance

Des personnes se présentant comme mandatées par la mairie de Joigny proposent actuellement à la vente des calendriers en porte-à-porte. Or, la mairie n'a mandaté personne et n'est en aucun cas à l'origine de cette démarche.

En revanche, les agents de collecte des déchets ménagers de la communauté de communes du Jovinien sont autorisés à vendre leur calendrier. Ils sont détenteurs d'une carte qu'ils doivent obligatoirement présenter à chaque foyer.

Par ailleurs, la ville a édité des agendas GRATUITS qui seront bientôt à disposition à la mairie et chez les commerçants de la ville. En aucun cas il sera demandé une somme quelconque en contrepartie.

La mairie appelle donc les habitants à la plus grande vigilance face à ces faux vendeurs de calendriers. Si vous êtes confrontés à ce type de fraude, il est important de contacter immédiatement les services de gendarmerie en composant le numéro d'urgence 17.

Contact : Audrey CALMUS

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – audrey.calmus@ville-joigny.fr

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr